

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AOÛT 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 9 août 2021, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	Vacant	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
Absent	Robert Fontaine	siège 5
	Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 18 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2021-08-142

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 20 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 12 juillet 2021;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Adoption du règlement relatif à la garde de poules en milieu urbain;**
8. **Terrain de balle;**
 - 8.1 **Ponceau;**
 - 8.2 **Drain;**
9. **Nouveau secteur;**
 - 9.1 **Évaluateur;**
 - 9.2 **Nom de rues;**
10. **Chemin Auckland;**
11. **Vente pour taxes;**
12. **Régie des déchets;**
13. **Adjointe administrative;**

14. **Pompiers;**
 - 14.1 **Augmentation de salaire;**
 - 14.2 **Engagement nouveau pompier;**
15. **Fond pour la biodiversité;**
16. **Appel d'offre :**
 - 16.1 **Sel a déglacer;**
 - 16.2 **Sable;**
17. **Paiements des comptes;**
 - 17.1 **Comptes payés;**
 - 17.2 **Comptes à payer;**
18. **Bordereau de correspondance;**
19. **Rapports**
 - 19.1 **Maire;**
 - 19.2 **Conseillers;**
 - 19.3 **Directrice générale;**
20. **Varia;**
21. **Période de questions réservée au public;**
22. **Évaluation de la rencontre;**
23. **Levée de la séance;**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUILLET 2021

Résolution 2021-08-143

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyée par le conseiller Marc Fontaine,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 12 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur a remis un rapport; pour le mois de juillet 2021.

6. CDSM

Aucun dossier présenté au conseil.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN

Résolution 2021-08-144

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyée par la conseillère Lyse Chatelois,

**Règlement numéro 434-1 (2021)
Relatif à la garde de poules en milieu urbain**

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le neuvième jour d'août de l'an deux mille vingt et un et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Roy et les conseiller-ère-s, Karine Montminy, Lyse Chatelois, Marcel Blouin et

Marc Fontaine, la résolution 2021-08-144 décrétant l'adoption du règlement numéro 434-1 (2021) qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a autorisé un projet pilote, pour une durée d'un an, permettant la garde de poules pondeuses dans le périmètre urbain, selon certaines conditions présentées au présent règlement 434-2020 ;

ATTENDU QUE le projet-pilote s'avère concluant ;

ATTENDU QUE le conseil désire réglementer la garde de poules pondeuses dans le périmètre urbain ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 12 juillet 2021 par la conseillère Karine Montminy;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement relatif à la garde de poules en milieu urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. TERRAIN DE BALLE

8.1 Ponceau

Après discussion, il ne serra pas nécessaire de faire l'installation de ponceaux pour le terrain de balle.

8.2 Drain

ATTENDU QUE les drains doivent être refait sur le terrain de balle;

ATTENDU QUE des fournisseurs ont été contactés;

Résolution 2021-08-145

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyée par le conseiller Marc Fontaine,

De demander à l'entreprise Excavation Grondin d'effectuer les travaux de drainage du terrain de balle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. NOUVEAU SECTEUR

9.1 Évaluateur

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire la demande à deux courtiers immobiliers pour vérifier la valeur marchande des terrains dans le nouveau secteur résidentiel;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut aussi savoir le prix pour que les courtiers immobiliers en fassent la promotion et la vente;

Résolution 2021-08-146

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'autoriser la directrice générale à faire les demandes à deux courtiers immobiliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Nom de rues

ATTENDU QU' un appel a été lancé sur la page Facebook de la municipalité pour demander aux citoyens des suggestions de nom de rues pour le nouveau secteur résidentiel;

ATTENDU QUE les quatre noms de rues les plus populaires retenus sont ;

- **DES SOURCES**
- **DU PANORAMA**
- **DES ANCÊTRES**
- **DES APPALACHES**

ATTENDU QUE ces noms seront présentés pour un vote par envoi postal;

Résolution 2021-08-147

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyée par la conseillère Lyse Chatelois,

QUE la directrice générale fera un envoi collectif pour soumettre les noms des rues à un vote fait par les citoyens;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. CHEMIN AUCKLAND

Pour discussion au prochain budget.

11. VENTE POUR TAXES

ATTENDU QUE conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, un état des propriétés pour lesquelles des taxes sont impayées à la municipalité ;

ATTENDU QUE cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui au plus tard lors de sa séance de juillet ;

Résolution 2021-08-148

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyée par le conseiller Marc Fontaine,

IL EST RÉSOLU

- a. D'approuver la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées et de transmettre cette liste à la MRC de Coaticook afin que celle-ci puisse accomplir les formalités menant à la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la loi ;

- b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure du processus tout immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2021 auront été payées au complet avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de la MRC de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles ;
- c. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2020 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes de l'année courante (2021) aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. RÉGIE DES DÉCHETS

- ATTENDU QUE** les municipalités représentées au conseil d'administration de la Régie sont présentement parties à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;
- ATTENDU QUE** des modifications à l'entente initiale intervenue le 16 février 1982 doivent être apportées pour mieux refléter la réalité et les attentes des municipalités membres plus amplement discutées au cours des derniers mois;
- ATTENDU QUE** les municipalités jugent opportun de remplacer l'entente originale et ses modifications par une nouvelle entente;
- ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Malo et de Martinville désirent faire partie de la Régie ;
- ATTENDU QUE** le lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides comporte désormais un lieu d'enfouissement sanitaire fermé, un lieu d'enfouissement technique, auxquels se sont ajoutées la plateforme de compostage et l'unité de traitement des boues de fosses septiques ;
- ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Régie a approuvé ce 30 juin 2021 la nouvelle entente en remplacement de l'entente en vigueur;
- ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Régie a donné son accord et recommande l'adhésion des municipalités de Martinville et de Saint-Malo dans cette nouvelle entente;
- ATTENDU QUE** tous les conseils municipaux des municipalités membres et adhérentes à cette nouvelle entente doivent par résolution l'approuver;

Résolution 2021-08-149

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE le conseil municipal de Saint-Malo autorise la conclusion de cette nouvelle entente avec les vingt-et-une (21) autres municipalités désignées, laquelle entente est intitulée «*Entente concernant l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique et la gestion de matières résiduelles et remplaçant*

l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides de la région de Coaticook» datée du 30 juin 2021, et est annexée à la présente résolution comme ci-haut long reproduite ;

QUE le conseil municipal de Saint-Malo confirme son accord à adhérer à cette nouvelle entente en respect des conditions d'adhésion qui y sont décrites, lesquelles ont déjà été présentées à la Municipalité ;

QUE le maire Monsieur Benoit Roy et la secrétaire-trésorière madame Edith Rouleau sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;

QUE monsieur Benoit Roy sera le représentant de la municipalité pouvant siéger au conseil d'administration de la Régie;

QUE monsieur Marcel Blouin sera le remplaçant de monsieur Roy pour siéger au conseil d'administration de la Régie en absence de celui-ci;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie pour fins de suivi et approbation auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE Marie-Carole Roy n'a pu remplir le mandat d'adjointe administrative comme établi à la résolution 2021-06-112;

ATTENDU QU' un nouvel appel de candidatures sera à faire afin d'engager un ou une adjoint-e administratif-ve pour trois jours par semaine;

ATTENDU QUE le nouveau ou la nouvelle candidat-e aura besoin de temps de formation;

ATTENDU QUE l'ancienne adjointe administrative de la Municipalité, Marie-Eve Breton, sera disponible pour former le nouveau ou la nouvelle candidat-e;

Résolution 2021-08-150

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'engager Marie-Eve Breton pour la durée de la formation du ou de la candidat-e qui sera engagé à un taux horaire établi avec le conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. POMPIERS

14.1 Augmentation de salaire;

Remis à une séance ultérieure.

14.2 Engagement nouveau pompier;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la Municipalité doit engager huit (8) personnes afin de combler les postes de pompiers volontaires;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a maintenant six (6) pompiers;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Nicolas Pomerleau s'est dit intéressé à devenir pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-08-151

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE monsieur Jean-Nicolas Pomerleau est engagé comme pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. FOND POUR LA BIODIVERSITÉ

Remis à la séance du conseil de septembre.

16. APPEL D'OFFRE

16.1 Sel à déglacer

ATTENDU QUE du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à trois entreprises pour l'achat de sel à déglacer;

ATTENDU QUE trois soumissions nous ont été fournies pour le sel à déglacer : Somavrac à 108.15 \$ TM, Sel Frigon Inc. à 101.00 \$ TM à Louiseville et Sel Warwick inc. à 95.00 \$ TM.;

Résolution 2021-08-152

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité achètera environ 160 tonnes de sel, conformément à la demande de prix, à 95.00 \$ la tonne métrique à Sel Warwick inc. plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Sable

ATTENDU QU' un appel d'offres a été envoyé à trois fournisseurs de sable pour la voirie de Saint-Malo et pour le contrat avec le ministère des Transport du Québec;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont fait parvenir leurs prix pour le sable de la voirie de Saint-Malo et pour le contrat du MTQ;

Résolution 2021-08-153

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyée par la conseillère Karine Montminy,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera entre 2 300 et 2 700 tonnes à 3.88 \$ la tonne métrique plus 0.60 \$ la tonne métrique pour

mélanger le sel avec le sable plus les taxes applicables de *Gravière Bouchard Inc.* pour les besoins du ministère des Transports du Québec pendant l'hiver.

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. PAIEMENTS DES COMPTES

17.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 47 364,79 \$ payés depuis le 13 juillet 2021;

Résolution 2021-08-154

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 47 364.79 \$ payés depuis le 13 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 Comptes à payer

17.2.1 Progrès

ATTENDU QUE madame Gabriella Fiema sera en congé de maternité jusqu'en septembre 2022 ;

ATTENDU QU' un appel de candidatures a été fait afin d'engager une adjointe administrative pour trois jours par semaine;

Résolution 2021-08-155

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De payer la facture numéro 199102 au montant de 380.11 \$ taxes incluses à Le Progrès de Coaticook pour la publication de l'appel de candidatures pour le poste d'adjointe administrative.

Que les ressources humaines rencontreront les candidat-e-s sélectionné-e-s au poste d'adjoint-e administratif-ve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.2 Hydro Semence

ATTENDU QUE le conseil a décidé de refaire le terrain de balle;

ATTENDU QUE des fossés ont été creusés pour l'écoulement des eaux qu'il pourrait y avoir sur le terrain;

ATTENDU QU' il y a lieu de semer pour éviter les sédiments;

Résolution 2021-08-156

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter de payer la facture numéro 440 au montant de 506.35 \$ taxes incluses à Hydro-Semence Estrie enr. pour avoir semé les fossés autour du terrain de balle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

18.1 Achat de matériel chez Sports Trans-Action

CONSIDÉRANT QUE la ligue des Petits Bonshommes ne dispose d'aucune source de financement, l'inscription étant offerte gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE les entraîneurs ont dû renouveler quelques équipements de base pour leurs équipes pour un coût total de 283.35 \$;

CONSIDÉRANT QUE la ligue demande une collaboration à part égale de la municipalité de Saint-Malo et de la municipalité d'East Hereford pour couvrir les frais de 283.35 \$ des nouveaux équipements;

Résolution 2021-08-157

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter de rembourser à monsieur Fabien Fontaine la moitié de la facture de chez Sports Trans-Action au montant de 283.35 \$ à part égale avec la municipalité d'East Hereford pour un montant de 141.67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. RAPPORTS

19.1 Maire

Monsieur le maire n'a rien à signaler.

19.2 Conseillers

La conseillère Lyse Chatelois donne les informations sur les prélèvements effectués cet été au lac Lindsay.

19.3 Directrice générale

ATTENDU QUE les employés doivent placer le sable dans l'abri à sable;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire la location d'une pelle pour placer le sable;

Résolution 2021-08-158

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

QUE la municipalité loue la pelle pour le sable à l'Entreprise Daniel Lévesque Ltée pour placer le sable dans l'abri pour le contrat avec le Ministère des Transports du Québec au montant de 47 \$ l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 54.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière